

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 avril 2010
(convocation du 6 avril 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Avril Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à cpter de 10 h 00
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel jusqu'à 10 h 20
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean
M. AMBRY Alain à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 09 h 55
M. ANZIANI Alain à M. CHARRIER Alain
M. BAUDRY Claude à Mme EWANS Marie-Christine

Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 11 h 00
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard jusqu'à 09 h 55
M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à cpter de 10 h 00
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. REIFFERS Josy à Mme COLLET Brigitte
M. ROUYEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine

LA SEANCE EST OUVERTE

Exercice 2010 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n° 3 - Adoption.

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et inscriptions nouvelles au sein de la présente Décision Modificative n° 3 qui, comme le budget primitif, se présente en recettes et dépenses d'investissement et de fonctionnement sous la forme de mouvements budgétaires, de mouvements réels et de mouvements d'ordre.

Tous budgets confondus, en grandes masses et en synthèse, cette décision modificative se présente comme suit :

Libellés	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ord	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECE
Section d'investissement	35.159.927,67	33.158.381,40	2.107.577,92	2.099.933,36	36.052.349,75	31.058
Section de fonctionnement	7.260.607,81	17.913.965,58	-4.144,56	5.655.311,50	7.264.752,37	12.258
TOTAUX	45.420.535,48	51.072.346,98	2.103.433,36	7.755.244,86	43.317.102,12	43.317
Déficit	5.651.811,50		5.651.811,50			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	51.072.346,98	51.072.346,98	7.755.244,86	7.755.244,86	43.317.102,12	43.317

Comme le tableau, ci-dessus, le fait apparaître, cette décision s'élève en mouvements budgétaires, en recettes à **51.072.346,98 €** et en dépenses à **45.420.535,48 €**. Elle se présente donc en excédent de **5.651.811,50 €**.

En mouvements réels, elle s'établit, en recettes à 7.755.244,86 € et, en dépenses, à 2.103.433,36 €, soit, bien sûr, un excédent pour un montant identique à celui constaté en mouvements budgétaires.

Quant aux mouvements d'ordre, ils s'équilibrent à un montant de 43.317.102,12 € et sont une fois de plus majoritaires puisqu'ils représentent plus de 95 % des mouvements budgétaires de dépenses et près de 85 % des mouvements budgétaires de recettes.

La présente décision budgétaire est en suréquilibre d'un montant global de 5.651.811,50 € en raison de produits de cession de terrains (et plus particulièrement des écritures de sortie d'actif figurant en section d'investissement) non affectées en dépenses dans le cadre de la présente décision, à raison de 3.435.811,50 € au budget annexe Transports et de 2.216.000 € au budget annexe Parcs de Stationnement

Ces sommes sont laissées disponibles dans l'attente du financement de nouvelles dépenses.

Au budget Transports, la somme correspondante pourra, par exemple, venir, le moment venu, financer les dépenses afférentes à la 3^{ème} phase du Tramway.

Ceci étant précisé, la présente décision modificative appelle les principaux commentaires suivants.

Tout d'abord, les mouvements d'ordre rassemblent dans les divers budgets des écritures de type patrimonial qui s'équilibrent en recettes et dépenses et comportent notamment :

- pour 21.420.828,28 € dont 10.653.357,77 €, en section d'investissement, aux budgets annexes à comptabilité de stocks et à inventaire intermittent (budgets annexes caveaux, lotissements, ZAC Haut-Madère, ZAC du Tasta et ZAC des Quais) des réouvertures de crédits en correspondance avec les reports pour, soit la constitution, soit la sortie de stocks en lien, pour la constitution de stocks avec les travaux réalisés pendant l'année et pour les sorties de stocks avec les cessions intervenues ;
- pour 6.930.000 € au budget principal et 4.800.000 € au budget annexe Assainissement, soit 11.730.000 € au global, l'ouverture de crédits d'ordre afin d'enregistrer l'entrée de réseaux E.P. et E.U. de lotissements et autres opérations dans les réseaux communautaires après, le cas échéant, mise aux normes de notre Etablissement ;
- pour 12.110.481,72 € d'ouverture de crédits d'ordre pour achever la transformation de comptes d'avances sur immobilisations afférentes à la 2^{ème} phase du Tramway (compte 238) en comptes d'immobilisation définitive, ces immobilisations relatives à la deuxième phase du Tramway étant terminées ;
- enfin, diverses ouvertures de crédits d'ordre afférentes à l'ajustement de dotations aux amortissements et reprises de quote-part de subventions au compte de résultat et aux cessions de terrains déjà évoquées.

Parmi les mouvements réels, peuvent notamment être relevées les principales ouvertures de crédits suivantes, consécutives à des décisions prises par le Conseil de Communauté avec, par exemple,

- divers fonds de concours attribués à des communes, en conformité avec la délibération cadre habituelle, pour la participation de la CUB à des travaux d'éclairage public (Bègles, rue Durcy : 32.103,28 € et cours Victor Hugo : 15.528,09 € ; Pessac, avenue du Général Leclerc : 46.055,50 €) ;
- un fonds de concours à la Ville de Bordeaux (30.000 €) à titre de participation de la CUB au financement du « Label Unesco Port de la Lune » ;
- un fonds de concours de 400.178 € TTC au Département de la Gironde pour le versement de la participation communautaire au financement de la restructuration du bâtiment de l'IUFM de Mérignac (dél. n°2009/0814 du 17.11.2009) ;
- la participation de la CUB (12.500 €) au financement de la création d'un Centre de Service avec une pépinière d'entreprises sur le site de l'Ecoparc de Blanquefort (dél. n° 2009/0812 du 17.11.2009) ;
- la participation de la CUB versée à la SAEM Route des Lasers pour la réalisation de deux bâtiments à Pessac (KHARA : 262.500 € et MEROPA : 300.000 € (dél. n° 2010/006 du 15.01.2010).
- le financement de l'avance remboursable de 30.000 € accordée à l'Agence Locale de l'Energie par délibération n°2010/0048 du 19/02/2010.

En section de fonctionnement, il peut notamment être relevé l'ouverture :

- d'un crédit de 65.500 € pour le paiement de charges de copropriétés liées à l'acquisition d'un ensemble de nouveaux lots situés dans le Pavillon des Mareyeurs à Bordeaux-Brienne ;
- d'un crédit de 42.822 € pour financer le solde de la subvention 2009 à acquitter à l'Association Escales Littéraires Bordeaux Aquitaine (dél. n° 2009/0195 du 10.04.2009) ;
- d'un crédit de 2.000 € pour la participation de la C.U.B. à une étude d'opportunité pour la réalisation d'une plateforme autour de la viticulture et des milieux naturels à Blanquefort (dél. n°2010/008 du 15.01.2010) ;
- d'un crédit de 100.000 € pour la participation de la CUB (dél. 2010/0054 du 19.02.2010) à la manifestation « Cent ans de l'Aviation 2010 ».

Tels sont les principaux commentaires pouvant être faits sur cette décision modificative.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2 008/0748 du 28 novembre 2008 fixant les modalités de vote du budget principal pour la durée de la mandature,
- Vu les instructions budgétaires et comptables rénovées applicables au budget principal (M14) et aux budgets annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X),

Entendu le présent rapport,

DECIDE

- **d'adopter** par nature, avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre, la présente décision modificative n° 3 qui tous budgets confondus et en mouvements budgétaires s'élève en recettes à 51.072.346,98 € et à 45.420.535,48 € en dépenses, soit une situation excédentaire de 5.651.811,50 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 avril 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 AVRIL 2010

PUBLIÉ LE : 23 AVRIL 2010

M. LUDOVIC FREYGEFOND